

Avis de constitution

SOCIETE « DIKO PRIME EVENT »

Siège Abidjan, Yopougon, ABIDJAN – YOPOUGON,
NIANGON SUD A DROITE, NON LOIN DU COMMISSARIAT
DU 17E ARRONDISSEMENT, Lot 00, Ilot 00

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 24/03/2025 , et enregistrés au CEPICI le 13/06/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « DIKO PRIME EVENT »

Objet : - MARKETING ; EVENEMENTIEL ; LOCATION DE MATERIELS EVENEMENTS ; COMMERCIALISATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 5,000,000 F CFA divisé en (500.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 500 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Yopougon, ABIDJAN – YOPOUGON,
NIANGON SUD A DROITE, NON LOIN DU COMMISSARIAT
DU 17E ARRONDISSEMENT, Lot 00, Ilot 00

Dirigeant(s) M GNABRO ANGE-STEPHANE (COGÉRANT),
Mme DATTE EPOUSE KOFFO DIANE FABRICE-JOELLE
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-03140 du 03/07/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°40227/GTCA/RC/2025 du 03/07/2025

